

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
(S.M.P.A.S.)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au centre rural d'animation de la Commune de Piegros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 01 décembre 2025
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 28

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 22

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : 4

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 1

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 2

SECRETARE DE SEANCE : Philippe RIBIERE

OBJET : Surveillance et entretien des installations du Syndicat SMEDG – facturation de l'année 2025 (Pièce jointe)
N°2025-12-08-05

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'entretien et l'exploitation des installations et du réseaux du Syndicat Mixte des Eaux Drôme-Gervanne (SMEDG) sont réalisés par le SMPAS (convention de prestations de service).

Il indique que le montant des frais, pour l'année 2025, s'élève à la somme de 19 475,00 € (19 257,50 € en 2024).

Le conseil syndical à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Président à établir la facture de prestation de service au syndicat SMEDG d'un montant de 19 475,00 € pour l'année 2025, correspondant à l'entretien et à l'exploitation des installations et du réseau du Syndicat Mixte des Eaux Drôme Gervanne,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,



Mirabel et Blacons, le 08/12/2025

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 12/12/2025
et publication le : 12/12/2025

Le Président




Le Président, Gilles MAGNON

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA DROME
 ARRONDISSEMENT DE DIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA DROME
 ARRONDISSEMENT DE DIE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
 (S.M.P.A.S.)**

ETAT

DES FRAIS DE PRESTATION DE SERVICE A REFACTURER DU SMPAS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DRÔME GERVANNE (SMEDG) POUR L'ANNEE 2025

2025

	HEURES EFFECTUEES AU REEL EN 2025	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Pour mémoire 2023	Pour mémoire 2024	HEURES EFFECTUEES EN MOYENNE EN 2025	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Pour mémoire 2023	Pour mémoire 2024
SERVICES TECHNIQUES												
Agents Techniques	113	133,5	529	167,5	144	147,5	/	/	/	/	/	/
Directeur Technique	/	/	/	/	/	/	270	270	270	270	270	270
SERVICE ADMINISTRATIF												
Secrétariat Général	/	/	/	/	/	/	180	180	180	180	180	180
TOTAUX D'HEURES	113						450					

	COÛT AU REEL EN 2025	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Pour mémoire 2023	Pour mémoire 2024	TOTAL ANNUEL EN HEURES	TOTAL ANNUEL EN EUROS
1) Agents Techniques (120€/heure)	2 825,00 €	2 354,50 €	3 199,50 €	2 396,25 €	2 282,00 €	3 687,50 €	563 heures	
2) Directeur Technique (370€/heure)	9 990,00 €	6 210,00 €	6 210,00 €	6 210,00 €	6 210,00 €	9 450,00 €		19 475,00 €
3) Secrétariat Général (320€/heure)	6 660,00 €	11 520,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €		
COÛT TOTAL SERVICES TECHNIQUES	12 815,00 €	8 364,50 €	14 409,50 €	8 305,25 €	8 442,00 €	13 137,50 €		
COÛT TOTAL SERVICE ADMINISTRATIF	6 660,00 €	11 520,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €	5 940,00 €		